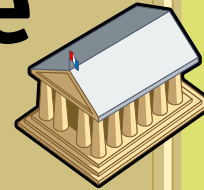


L'Assemblée nationale



Le Parlement

Il est constitué de l'Assemblée nationale et du Sénat. Les députés et les sénateurs ont été élus.

L'Assemblée nationale

L'Assemblée nationale est située dans le Palais-Bourbon, au bord de la Seine, à Paris. Les députés se réunissent dans une salle en forme de demi-cercle : l'hémicycle.

Qu'est-ce qu'une loi ?

C'est un texte **officiel** qui concerne un domaine précis. Tout le monde doit obéir aux lois. Exemple : en 1882, une loi a rendu obligatoire d'apprendre à lire et à écrire de 6 à 13 ans.

L'idée de la loi

Un député ou un ministre peut proposer une loi.

La discussion

Les députés ne sont pas toujours d'accord entre eux. Alors, avant d'adopter une loi, ils en discutent. Parfois, ils la modifient.

Le vote

Chaque député vote. Si au moins la moitié des députés votent pour la loi, elle sera **adoptée**. Elle doit aussi être étudiée et votée par le Sénat.

L'orateur

C'est un député qui prend la parole pour donner son avis.

Le rapporteur

C'est un député qui a réfléchi sur le projet de loi et qui donne son avis.

Le président

Il dirige les **débats** et donne la parole aux uns et aux autres.

Le secrétaire et le rédacteur des débats

Ils notent tout ce qui se dit.

Le public

Les 10 personnes qui arrivent les premières peuvent assister aux débats.

Les journalistes

Ils écoutent les débats pour en parler dans leur journal.

Les ministres

Ils font partie du gouvernement et donnent aussi leur avis.

L'huissier

Il apporte du courrier ou transmet des documents.

Les députés

Ils sont élus pour représenter les Français. Ils sont 577.

Débat : ici, discussion entre les députés.

Officiel : ici, qui vient du gouvernement.

Adopté : ici, voté, puis appliqué.

La question de Tourbillon

Vrai ou faux ? Au Royaume-Uni, le Parlement réunit aussi des députés.

Vrai.

